

FCP VALEURS AL KAOUTHER SITUATION ANNUELLE AU 31 DECEMBRE 2012

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES - Exercice clos le 31 Décembre 2012

1. En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « FCP VALEURS AL KAOUTHER » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître :

- Un total du bilan de : 3 506 956 DT,
- Un actif net de : 3 435 565 DT,
- Un déficit de : 88 698 DT.

Ainsi que sur les vérifications des informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « FCP VALEURS AL KAOUTHER » comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2012, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers :

2. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur :

3. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement professionnel de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers :

4. A notre avis les états financiers du fonds commun de placement « FCP VALEURS AL KAOUTHER », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 Décembre 2012, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et ce, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques :

5. Conformément aux dispositions de l'Article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

6. En application des dispositions de l'Article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

7. Nous avons procédé à la vérification de la conformité de la composition du fonds avec les objectifs énoncés par le prospectus d'émission et le règlement intérieur ainsi que la vérification de la valeur liquidative. Ces informations n'appellent pas de notre part de remarque particulière.

Tunis le 25 Mars 2013,

Le Commissaire aux Comptes

Salah MEZIOU

BILAN AU 31 DECEMBRE 2012 (Exprimé en Dinars Tunisiens)
--

	Notes	31/12/2012	31/12/2011
<u>ACTIFS</u>			
PORTEFEUILLE TITRE			
ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES	AC 1	2 716 329	1 281 037
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES		0	0
AUTRES VALEURS		0	0
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES			
PLACEMENTS MONETAIRES	(a)	712 017	310 747
DISPONIBILITES	(b)	47 583	29 369
CREANCES D'EXPLOITATION		0	0
AUTRES ACTIFS	AC 3	31 027	3 876
TOTAL ACTIF		3 506 956	1 625 030
<u>PASSIF</u>			
OPERATEURS CREDITEURS	PA 1	66 695	12 590
AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA 2	4 696	3 025
TOTAL PASSIF		71 391	15 615
<u>ACTIF NET</u>			
CAPITAL	CP 1	3 476 773	1 606 577
SOMMES DISTRIBUABLES			
SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANTERIEURS		0	0
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	CP 2	-41 208	2 837
ACTIF NET		3 435 565	1 609 414
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF		3 506 956	1 625 030

ETAT DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2012
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Notes	31/12/2012	31/12/2011
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>			
REVENNUS DU PORTEFEUILLE TITRES	PR 1	49 589	17 507
REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR 2	12 199	18 200
TOTAL REVENUS DES PLACEMENTS		61 788	35 707
<u>CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS</u>			
	CH 1	53 344	28 280
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		8 444	7 428
AUTRES PRODUITS		215	57
AUTRES CHARGES	CH 2	7 656	4 619
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 003	2 866
REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-42 211	-29
<u>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</u>		-41 208	2 837
REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		42 211	29
VARIATION DES PLUS (OU MOINS) VALUES POTENTIELLES SUR TITRES		-174 827	66 790
PLUS (OU MOINS) VALUES REALISEES SUR TITRES		91 613	-20 698
FRAIS DE NEGOCIATION		-6 487	-1 793
TOTAL		-88 698	47 165

VARIATION DE L'ACTIF AU 31 DECEMBRE 2012
(En Dinars Tunisiens)

	31/12/2012	31/12/2011
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	-88 698	47 165
a- Résultat d'exploitation	1 003	2 866
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-174 827	66 790
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	91 613	-20 698
d- Frais de négociation	-6 487	-1 793
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0	0
TRANSACTION SUR LE CAPITAL		
a- souscriptions	1 994 769	39 027
Capital	1 749 689	40 535
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	288 624	-1 503
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	-43 544	-4
Droits d'entrée	0	0
b- Rachats	-79 920	-11 520
Capital (rachat)	-75 057	-12 546
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-7 811	695
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	1 333	-25
Droits de sortie	1 615	356
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 826 151	74 672
Actif Net		
a- En début d'exercice	1 609 414	1 534 742
b- En fin d'exercice	3 435 566	1 609 414
Nombre d'actions (ou de parts)		
a- En début d'exercice	16 289	15 999
b- En fin d'exercice	33 268	16 289
VALEUR LIQUIDATIVE	103,269	98,804
TAUX DE RENDEMENT ANNUEL	4,52%	3,00%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

PRESENTATION DU FONDS :

« FCP VALEURS AL KAOUTHER » est un fonds commun de placement de type capitalisation appartenant à la catégorie des fonds mixtes dont la structure est composée d'actions et de placements monétaires. Il est destiné au public qui cherche en plus des avantages de la gestion collective, la garantie de la conformité du placement aux règles de finance islamique admise par le comité de conformité représenté par son éminence « Cheikh Mohamed Mokhtar Sellami ». Ce fonds a été créé le 26 Avril 2011 à l'initiative de « la Tunisie Valeurs » et de « l'Amen Bank ». Il a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, le 17 Mars 2011.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 1 000 parts de 100 DT chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire étant la Tunisie Valeurs.

NOTE 1 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2012, sont établis conformément aux préconisations du système comptable tunisien et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

- Le bilan ;
- L'état de résultat ;
- L'état de variation de l'actif net ;
- Les notes aux états financiers.

NOTE 2 : PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE :

La comptabilité de « FCP VALEURS AL KAOUTHER » est tenue au moyen informatique permettant notamment la préparation des documents suivants :

- Journaux des écritures comptables ;
- Grand-livre des comptes ;
- Balance générale ;
- Etats financiers

NOTE 3 : EXERCICE SOCIAL :

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre de chaque année.

NOTE 4 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs peuvent être résumés comme suit :

4.1 *Prise en compte des placements et des revenus y afférents :*

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les revenus des placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus en net de retenues à la source.

4.2 *Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :*

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, à la date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la valeur de clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2012 ou à la date antérieure la plus récente.

4.3 *Evaluation des placements monétaires :*

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

4.4 *Cession des placements :*

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4.5 *Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice*

Aucun évènement significatif de nature à affecter l'activité ou la situation financière du fonds n'est intervenu entre la clôture de l'exercice et la date de préparation du présent rapport.

NOTE 5 : REGIME FISCAL :

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements de capitaux mobiliers, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%. Ces revenus sont portés au niveau de l'état de résultat en net de retenues à la source.

NOTE 6 : ORIENTATIONS DE PLACEMENT :

Le FCP VALEURS AL KAOUTHER étant de capitalisation, son principal objectif serait de réaliser un rendement supérieur à 4% par ans. En application du décret N° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des OPCVM, la structure du fonds sera composée par :

- Minimum de 50% de l'actif en actions de sociétés cotées en bourse,
- Maximum de 30% de l'actif en placement monétaires,
- 20% de l'actif en liquidité.

Etant précisé que les organismes de placement collectif en valeurs mobilières sont tenus de justifier, dans un délai de douze mois à compter de la date de la constitution, l'emploi de leurs actifs selon les proportions fixées ci-dessus.

ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS :**AC1- ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHEES: 2 716 329 DT**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit:

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2012	Plus Moins value latente	% Actif net
Action, Valeurs assimilées et droits rattachés					
<u>Actions admises à la cote</u>					
ADWYA	28 600	184 951	228 400	43 449	6,65%
ASSAD	36 657	376 826	314 114	-62 712	9,14%
ENNAKL AUTOMOBILES	28 871	324 207	333 460	9 253	9,71%
ESSOUKNA	14 118	152 419	148 310	-4 109	4,32%
G.I.F	37 726	225 608	198 514	-27 094	5,78%
I.C.F	200	5 733	9 475	3 742	0,28%
I.C.F NS 2012 1/4	264	4 885	10 322	5 438	0,30%
SERVICOM	10 949	130 219	153 581	23 362	4,47%
SIAME	47 808	213 455	188 985	-24 470	5,50%
SOTETEL	19 855	162 260	125 285	-36 975	3,65%
SOTRAPIL	9 495	176 104	149 072	-27 033	4,34%
SOTUVER	34 147	266 898	287 893	20 995	8,38%
TELNET HOLDING	23 546	203 250	158 770	-44 479	4,62%
TPR	66 430	369 703	333 545	-36 158	9,71%
<u>Parts fonds commun de placement</u>					
FCP SAFA	680	75 289	76 603	1 313	2,23%
TOTAL	359 346	2 871 807	2 716 329	-155 477	79,06%

* La moins-value latente arrêtée au 31 Décembre 2012 se détaille comme suit :

Elément	Montant en DT
Plus-value latente arrêtée au 31 Décembre 2011	19 349
Moins-value latente relative à l'exercice 2012	-174 827
Plus-value latente arrêtée au 31 Décembre 2012	-155 477

Les entrées en portefeuille titres se détaillent comme suit :

Acquisitions	Coût d'acquisition
- Actions cotées	2 069 392
- OPCVM	52 704
- Nouvelles souscriptions	6 650
TOTAL	2 128 747

Détachements de droits	Valeur Théorique
Droits d'attributions	167 797
Droits préférentiels de souscription	4 267

Les sorties du portefeuille titres se détaillent comme suit :

	Coûts d'acquisition	Prix de cession	Moins-values réalisées
- Actions	509 213	600 631	91 418
- OPCVM	9 965	10 139	174
- Droits	111	132	21
Total	519 288	610 901	91 613

AC2- PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES : 759 600DT

Les placements monétaires et disponibilités s'élèvent au 31/12/2012 à 759 600 DT et sont composés de :

AC2 (a) – PLACEMENTS MONETAIRES : 712 017 DT

	Placements	Rendement Net au 31/12/2012	Total	% de l'actif net
Placement « Moudharaba Zitouna » du 18/01/2012 au 17/01/2013	300 000	8 097	308 097	8,97%
Placement « Moudharaba Zitouna » du 03/10/2012 au 03/10/2013	400 000	3 920	403 920	11,76%
Total	700 000	12 017	712 017	20,72%

AC2 (b) – LES DISPONIBILITES : 47 583 DT

Les disponibilités s'élèvent à 47 583 DT au 31/12/2012 contre un solde de 29 369 DT au 31/12/2011 et sont portées en compte courant chez Amen Bank.

AC3 – AUTRES ACTIFS : 31 027 DT

Cette rubrique représente le montant des titres vendus et non encore encaissés.

PA1- OPERATEURS CREDITEURS : 66 695 DT

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit:

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Rémunération du gestionnaire	14 647	6 425
Rémunération du dépositaire	1 483	1 487
Achat de titres à régler	46 893	4 678
Commission de performance	3 672	0
Total	66 695	12 590

PA2- AUTRES CREDITEURS DIVERS : 4 696 DT

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit:

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Redevances CMF	295	136
Rémunération du CAC	4 179	2 666
Etat impôts et taxes retenus à la source	222	223
Total	4 696	3 025

CP1- CAPITAL : 3 476 773 DT

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2011

Montant	1 606 577
Nombre de titres	16 289
Nombre de porteurs de parts	55

Souscriptions réalisées

Montant	1 749 689
Nombre de titres émis	17 740
Nombre de nouveaux porteurs de parts	16

Rachats effectués

Montant	-75 057
Nombre de titres rachetés	761
Nombre de porteurs de parts sortants	9

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres (AC1)	-174 827
Plus-values réalisées sur actions	91 896
Moins-values réalisées sur actions	-283
Sommes capitalisables de l'exercice antérieur	2 837
Régularisation des sommes non distribuables (i)	275 941

Capital au 31-12-2012

Montant	3 476 773
Nombre de titres	33 268
Nombre de porteurs de parts	62

(i) Les sommes non distribuables se détaillent comme suit :

Commission / transactions	-3 169
CTB / transactions	-3 318
Régularisation des sommes non distribuable /souscription	288 624
Régularisation des sommes non distribuable /rachat	-7 811
Droit de sortie	1 615
Total	275 941

CP2 – SOMMES DISTRIBUABLES : -41 208 DT

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscriptions ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste s'élève à -41 208 DT et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Résultat distribuable de l'exercice	1 003	2 866
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice		
* sur les souscriptions	-43 544	-4
* sur les rachats	1 333	-25
Sommes Distribuables de l'exercice	-41 208	2 837

PR 1- REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES : 49 589 DT

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit:

	<u>Dividendes recus</u>	
	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
ASSAD	8562	3 635
ADWYA	0	3 466
SIAME	2464	427
TPR	8230	4 429
SOTUVER	4800	2 207
LES CIMENTS DE BIZERTE	490	443
G.I.F	3048	900
ENNAKL AUTOMOBILES	5525	1 500
SOTETEL	1351	0
ARTES	10751	0
TELNET HOLDING	4368	0
I.C.F	0	500
Total	49 589	17 507

PR 2- LES REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES : 12 199 DT

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 12 199 DT contre un solde de 18 200 DT au 31/12/2011 et correspond aux revenus des placements monétaires nets de retenue à la source libératoire de 20%.

CH 1 – CHARGES DE GESTION DES PLACEMENT : 53 344 DT

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément au règlement intérieur du FCP VALEURS AL KAOUTHER.

Le total de ces charges s'élève au 31/12/2012 à 53 344 DT contre un solde de 28 280 DT au 31/12/2011, et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Rémunération du gestionnaire	43 770	22 380
Commission de performance	3 672	0
Rémunération du dépositaire	5 902	5 900
Total	53 344	28 280

CH2 – AUTRES CHARGES : 7 656 DT

Le solde de ce poste s'élève 7 656 DT au 31 Décembre 2012 contre un solde de 4 619 DT au 31 Décembre 2011, et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Rémunération du CAC	4 665	2 666
Redevances CMF	2 707	1 525
Autres (frais bancaires et droit de timbres)	284	428
Total	7 656	4 619

AUTRES INFORMATIONS**a) Données par part et ratios pertinents :**

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Revenus des placements	1,8573	2,1921
Charges de gestion des placements	-1,6035	-1,7361
Revenus nets des placements	0,2538	0,4560
Autres produits	0,0065	0,0035
Autres charges	-0,2301	-0,2836
Résultat d'exploitation (1)	0,0301	0,1759
Régularisation du résultat d'exploitation	-1,2688	-0,0018
Sommes distribuables de l'exercice	-1,2387	0,1742
Variation des plus (ou moins) values potentielle	-5,2551	4,1003
Plus ou moins-values sur cession de titres	2,7538	-1,2706
Frais de négociation	-0,1950	-0,1101
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	-2,6963	2,7196
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	-2,6662	2,8955
Droits de sortie	0,0485	0,0219
Résultat non distribuable de l'exercice	-3,8864	2,9174
Régularisation du résultat non distribuable	8,4409	-0,0497
Sommes non distribuable de l'exercice	8,2945	-0,1378
Valeur liquidative	103,269	98,804
Ratios de gestion des placements		
Charges / actif net moyen	2,84%	1,80%
Autres charges / actif net moyen	0,41%	0,29%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	-2,19%	0,18%

b) Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de « FCP Valeurs AL KAOUTHER » est confiée à « Tunisie Valeurs ». Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,5% HT de l'actif employé en actions et 1% HT du reste de l'actif.

« L'AMEN BANK », assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,05% HT de l'actif net avec un minimum de cinq mille dinars et un maximum de quinze mille dinars hors taxes.

c) Structure de l'actif

La structure du fonds commun de placements « FCP VALEURS AL KAOUTHER » est composé au 31/12/2012 par :

- 79,06 % de l'actif en actions de sociétés cotées en bourse,
- 20,72 % de l'actif en placements monétaires,
- 0,22 % de l'actif en liquidité.